



Syndicat CGT Territoriaux
de Perpignan
Mairie - PMMCU - CCAS

ATTENTION AUX DERNIERES EVOLUTIONS DE LA LEGISLATION POUR LA COVID-19 !

Février 2023,

Plusieurs nouvelles mesures concernant la COVID-19 entrent en vigueur à partir de ce mois de février. C'est important de les connaître car à notre connaissance la Direction des Ressources Humaines n'a pas jugé bon d'en informer les agent-e-s alors que ces mesures peuvent les affecter.

Ainsi les **autorisations spéciales d'absence pour les agents publics reconnus personnes vulnérables** et présentant un risque élevé de développer une forme grave d'infection à la Covid-19 **prendront fin le 28 février 2023.**

Le jour de carence en cas d'arrêt de travail pour les agents publics positifs à la Covid-19 **est de nouveau appliqué à compter du 1^{er} février 2023 (décret n° 2023-37 du 27 janvier 2023).**

A compter de la même date, **il n'est plus requis l'isolement des personnes testées positives à la Covid-19 et des cas contacts.**



Au regard de ces évolutions réglementaires, la CGT des territoriaux de Perpignan :

- **dénonce l'application d'un jour carence et demande sa suppression. Il faut l'abrogation du jour de carence plutôt qu'un dispositif temporaire de suspension !**
- **demande à notre collectivité de porter une attention particulière aux conditions de retour en fonctions et à l'accompagnement des agents reconnus personnes vulnérables**, en lien avec le service de médecine préventive et de rechercher toutes les mesures nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des agents concernés.

Syndicat CGT des territoriaux de Perpignan

Maison des syndicats 8, rue de la Garrigole 66000 PERPIGNAN

Messagerie : cgtmairieperpignan@gmail.com site internet : <https://mairieperpignan.reference-syndicale.fr/>

Facebook CGT Mairie Perpignan Tel : 04.68.34.44.17 ou 06.25.51.18.67